



Paris, le 17 mai 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Négociation Annuelle Obligatoire de la branche AFB

Après l'échec de la Négociation Annuelle Obligatoire de la Branche Banque, les 5 organisations syndicales représentatives demandent l'ouverture d'une nouvelle négociation sur les salaires.

En effet, l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2022 impacte 3 niveaux de classification de la Branche AFB.

Cette situation relève de la responsabilité exclusive du syndicat patronal et des entreprises du secteur qui utilisent la politique salariale comme une simple variable d'ajustement financière.

Cette politique creuse les inégalités et participe fortement à la perte d'attractivité de la profession :

- difficultés de recrutement,
- démissions en cascade,
- mal-être au travail,
- harcèlement,
- bas salaires ...,
- les salariés du secteur souffrent.

Pour FO Banques, les salariés attendent un signe fort de la Branche AFB avec de réelles mesures salariales de maintien du pouvoir d'achat. Les demandes formulées appellent simplement au respect des femmes et des hommes de la profession, qu'ils soient employés, techniciens ou cadres.

P.J. : courrier intersyndical

Pour plus d'informations :
Mireille HERRIBERRY
Secrétaire FO Banques et Sociétés Financières
06 18 60 32 35



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour que les intentions de reprise du dialogue social de Branche se traduisent en actes, les organisations syndicales réclament collectivement une nouvelle NAO sur l'exercice 2022.

Le jeudi 12 mai 2022 marquait la reprise de la Commission Paritaire de la Branche AFB après la suspension du dialogue social par les représentants des salariés pour dénoncer les relations bloquées et difficiles avec les employeurs de la profession bancaire.

La précédente NAO s'est soldée par un Procès-Verbal de désaccord au regard des propositions patronales insuffisantes pour pouvoir recueillir une signature. Cependant les organisations syndicales ne souhaitent pas rester sur ce constat d'échec. Les salariés subissent de plein fouet le contexte inflationniste et, avec la dernière revalorisation du SMIC de 2,65 % au 1^{er} mai, la branche se retrouve en non-conformité avec 3 niveaux de classifications qui se situent désormais en dessous du SMIC (reconnu par la délégation patronale en séance du 12 mai 2022).

Cette situation est historique et met en évidence la faiblesse des augmentations accordées par le passé. Cela est d'autant plus inadmissible que les entreprises de notre champ affichent des bénéfices substantiels et des dividendes en forte augmentation.

Il apparaît légitime, fondé et indispensable que la branche bancaire procède à une nouvelle ouverture de NAO et une revalorisation générale des salaires.

En complément, les organisations syndicales ont demandé une étude pour avoir une vision du nombre de salariés impactés par chaque point d'augmentation, en pourcentages, sur les minima.

Réponse à suivre lors de la prochaine CPB...

Paris, le 17 mai

Béatrice Lepagnol
Pour la CFDT

Diana Brajevic
Pour la CFTC

Anne Blanchet
Pour la CGT

Mireille Herriberry
Pour FO

Frédéric Guyonnet
Pour le SNB